

Campagne d'avancement TSEEAC 2024

Le SNCTA et son Conseil TSEEAC présentent le tableau d'avancement 2024 comportant la liste des 33 agents TSEEAC promus au grade de classe Principale et des 26 promus au grade de classe Exceptionnelle.

Avancement au grade Principal

Promotion au grade Principal		
Nom	Prénom	Service
ARZALIER	Philippe	DTI
BERTIN	Ludwig	SNA SE
BLAQUIERE	Quentin	DSAC N
BLOT	Guillaume	SNA AG
CADORET	Charles	SNA O
CARRILLO	Julien	DSAC SE
COGOLLOS	Sandra	SNA RP
DUBOIS	Nicolas	SIA
DUCHAMP	Didier	SNA GSO
EMAURY	François	SNA O
FERAL	Éric	SNA RP
FILHOL	Anne-Claire	ÉNAC
LAPLANTE	Amélie	SNA GSO
LE GOFF	Élise	DSAC N
LE PORT	Christophe	SNA RP
LEDIG	Catherine	DSAC S

Promotion au grade Principal		
Nom	Prénom	Service
LEFRANC	Pierre	SNA N
LIGOUSA	Clément	SNA SSE
MAIT	Sami	DSAC CE
NGUYEN	David	DSAC O
PARIS	Bastien	SNA AG
PELLENEC	Ludovic	DSAC N
PIERRE	Yoann	DSAC N
PINAZO	Johann	DSAC SE
POTTIER	Hélène	DSAC NE
RAVELOMANANTSOA	Michel	DSAC N
RIPAUD	Lucile	SNA S
RODIER	Jonathan	DSAC CE
ROUMAILHAC	Adrien	SNA GSO
RUSSO	Paul	CRNA SE
SALOM	Philippe	ÉNAC
SAUTON	Guillaume	SNA SSE
TISSOT	Mathias	BEA

Le SNCTA a permis à SDRH de corriger des erreurs (dus à l'inadaptation de SIRH) dans la liste des agents promouvables au grade Principal. Au final, 2 agents supplémentaires sont promus par rapport au chiffrage initial. Pour rappel, en 2023, c'était 6 agents supplémentaires que le SNCTA avait permis de « repêcher ».

Avancement au grade Exceptionnel

Promotion au grade Exceptionnel		
Nom	Prénom	Service
BELANGER	Philippe	DSNA
BOIVIN	Jean-Pierre	DSAC
CARLIER	Jean-Marie	SNA S
CATTANE	Richard	DSAC N
CORDA	Jean-Marie	SNA S
CUCCHIARINI	Claire	DSAC SE
DIAZ	Christophe	SNA SE
DURAND	Yannick	DSAC N
DUVAL	Fanja	DSAC OI
FADEL	Alain	DSAC SO
FILOSSI	Rock	ÉNAC
FROGÉ	Yann	SNA SSE
GERMANAUD	William	SNA CE
GIACOMETTI-LIZOT	Anne	DSAC OI
GUILLOU	Claude	SNA RP

Promotion au grade Exceptionnel		
Nom	Prénom	Service
HOCQUET-CARDON	Cécile	CRNA O
HUMBLOT	Paul	DSAC NE
HURTUS	Rosy	DSAC
LOVICOURT	Loïc	SNA GSO
MARTIN	Sylvain	DTI
MARTY	Géraldine	DTI
PREVOST	Florent	DSAC CE
RAYNALT	Régis	SNA GSO
RICHARD	Loïc	CRNA O
TISON	Patrick	DSAC
VAUGRENARD	Stéphanie	CRNA O

Les avancements de grade chez les TSEEAC sont assujettis à l'ancienneté, à l'obtention des qualifications techniques et aux taux de « promus sur promouvables » fixés annuellement par arrêté interministériel : actuellement ces derniers sont établis à 25 % entre les grade Normal et Principal et à 9 % entre les grades Principal et Exceptionnel.

Les règles d'avancement sont censément fixées par les lignes de gestion d'avancement validées en CT DGAC. La DGAC doit donc suivre un canevas clair. Elle ne l'a pas fait en 2022 et 2023, ce que le SNCTA lui a signifié, mais semble corriger le tir en 2024. Pour autant, le SNCTA continue à travailler pour obtenir plus de transparence dans les critères de promotion et dans les reprises d'ancienneté de carrière précédente hors DGAC (RUE ou armée).

De la même façon, le SNCTA souhaite amener plus de transparence sur un point important de la carrière TSEEAC : l'attribution des emplois fonctionnels.

Une question ? Contactez le bureau du Conseil TSEEAC du SNCTA via bts@sncta.fr